

# COMITÉ D'ACTION SOCIALE SPORTIVE & CULTURELLE (CASSC)

avec **SUD**, défendez une autre idée des prestations sociales !

Le comité d'action sociale sportive & culturelle, association Loi 1901, est géré par un conseil d'administration : 24 élu.es du personnel (12 titulaires, 12 suppléants) représentant tou.te.s les adhérent.es, c'est-à-dire : **nous tou.te.s !**

Désigné.es par le Conseil métropolitain, 3 membres titulaires et 3 suppléant.es y siègent de droit.

Le bureau du CASSC (président, vice-président, trésorier, trésorier-adjoint, secrétaire et secrétaire adjoint) sera élu lors du 1<sup>er</sup> conseil d'administration par les 12 nouveaux membres titulaires élu.es.



**C'est pourquoi il nous paraît primordial qu'au moins la moitié des OS, ayant obtenu un siège lors des élections, soit représentée au bureau !**

En effet, le CASSC développe l'entraide par une politique sociale... Il organise, favorise et facilite l'accès aux loisirs, au sport et à la culture.

Ses prestations sont liées à ses capacités financières et aux décisions prises lors des conseils d'administration et des Assemblées générales à l'ensemble des élu.es à qui vous donnez votre confiance.

**Pour SUD, la diversité des représentant.es au bureau est garante d'une gestion transparente, consensuelle et non partisane.**



**Depuis 2018...**

cherchant toujours à privilégier l'intérêt général, nos élu.es ont largement assumé leur part dans la gestion du CASSC avec les autres organisations syndicales volontaires et ont permis :

- **le maintien et l'augmentation des prestations existantes**
- **l'augmentation des tranches de quotient familial avec des remboursements plus importants**
- **la mise en place d'une aide d'urgence de 400€ par agent.e**
- **les ventes flash billetterie et chèque culture** (jusqu'à -50% du tarif public)
- **le remboursement d'achats dans les librairies locales**
- **de rendre les séjours accessibles à tou.te.s les agent.es** (été et hiver)

**En renouvelant votre confiance à SUD pour les 4 ans à venir, nos élu.es agiront pour :**

- que l'**action sociale** soit largement **intensifiée**, pour venir en aide aux agent.es, qui rencontrent de plus en plus de difficultés
- la mise en place d'un **fond de solidarité** pour faire face "aux coups durs" de la vie
- que la **subvention** de la Métropole soit indexée sur l'**évolution** de la **masse salariale** et de l'**inflation**
- que les décisions soient prises en **totale transparence**, en toute indépendance et à la majorité de **consensus** lors des conseils d'administration
- un montant de **remboursement** pour les prestations alloué à chaque agent.e **en fonction du nombre d'enfants** et du quotient familial (ex : participation club sportif pour 1 enfant 90€, pour 2 enfants 120€, pour 3 enfants 160€...)
- la **hausse** du montant maximal par agent.e des **chèques vacances** et donc de la participation du CASSC (à ce jour, 480€ maximum par agent : nous proposons un montant de 560€)
- la **suppression** et la prise en charge des **frais de transaction** sur **VegaCE**, afin de payer le prix réel des achats.



**⚠ CECI N'EST PAS LE BULLETIN DE VOTE**



[WWW.SUDCT34.COM](http://WWW.SUDCT34.COM)

**Sud** Syndicat de lutte et de transformation sociale